

Dunya Acklin Muji

Langues à l'école: quelle politique pour quelle Suisse?

Analyse du débat public
sur l'enseignement des langues
à l'école obligatoire

Dunya Acklin Muji

Langues à l'école: quelle politique pour quelle Suisse?

Analyse du débat public
sur l'enseignement des langues
à l'école obligatoire

Tout en maintenant l'école au centre de notre questionnement, nous montrerons la pertinence de s'écarter des études de la sociologie de l'éducation¹ que l'on pourrait qualifier à la fois de «classiques» et de «dominantes», pour adhérer plutôt aux préoccupations exprimées par une approche de l'éducation et des politiques éducatives qui puise dans la sociologie politique. Pour ce faire, nous opérons un double renversement de perspective.

Premièrement, par rapport aux thèses déterministes et réifiantes comme les thèses fonctionnalistes et structuralistes, qui mettent en évidence la fonction attribuée à l'école de production et d'intégration sociale et nationale, respectivement la fonction de reproduction des inégalités scolaires et des rapports de domination.

Deuxièmement, par rapport à une sociologie des acteurs, qu'il s'agisse de se démarquer de l'individualisme méthodologique ou de la sociologie de l'expérience. Dans le cas de l'individualisme méthodologique, la motivation et la rationalité des acteurs priment et l'analyse porte essentiellement sur les stratégies individuelles et familiales à l'origine des choix scolaires opérés en fonction de calculs rationnels pondérant les coûts, les risques et les bénéfices. Dans la perspective de l'expérience individuelle de la socialisation scolaire, l'analyse vise à comprendre comment les élèves composent *activement* avec les différentes logiques d'action – logique de l'intégration, logique de la subjectivation et logique stratégique – propres à chaque situation scolaire².

Certes – et nous le verrons tout au long du travail – ces différentes thèses ne sont pas sans intérêt pour notre recherche. Par exemple, les thèses d'Emile Durkheim concernant le rôle de médiation de l'école entre individus et collectif et sa fonction d'intégration sociale, ou encore certains éléments liés aux choix scolaires, retiendront toute notre attention, d'autant plus que certains aspects mis en avant par les différents sociologues sont parfois reconnus comme étant pertinents et, par conséquent, mobilisés par les acteurs en cause.

1 Nous reviendrons sur ces différentes thèses et approches de l'éducation dans le chapitre 1.1.

2 Cette perspective de recherche s'insère dans la lignée des travaux de François Dubet et Danilo Martuccelli (cf. DUBET François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Editions du Seuil, 1994; DUBET François et Danilo MARTUCCELLI, *A l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Editions du Seuil, 1996).

La spécificité de notre approche réside finalement dans le fait que nous proposons une démarche à la fois descriptive et interprétative, par le biais d'une analyse des discours publics sur l'école. Plus précisément, nous mettrons à jour les présupposés et les principes de l'ordre du politique sur lesquels ces discours sont fondés. Nous considérons en effet que l'ordre du politique s'accomplit dans et par les pratiques sociales dont les discours font également partie³. Dans la perspective qui est la nôtre, le discours révèle l'ordre social, ou mieux l'ordre du politique, le rend intelligible en même temps qu'il le constitue. Par «ordre du politique», nous entendons «les logiques discursives dominantes, les «concepts», qui permettent aux membres, dominants ou dominés, de rendre compte à leurs yeux de leur existence collective, de formuler leurs différends, de faire face à leur diversité ou à ce qui forme à leurs yeux un désordre. L'ordre politique est entendu comme la théorie implicite du politique»⁴. Comme nous le verrons plus loin, cette notion exprime l'idée que, dans et par leurs discours et autres pratiques sociales, les acteurs procèdent à une «mise en ordre» continue de la réalité à laquelle ils se réfèrent et, partant, ils l'objectivent et la constituent en même temps. Les récits des événements ou des situations n'échappent pas à cette opération de «mettre de l'ordre», puisque leurs énonciateurs procèdent à des sélections, à des focalisations, à l'établissement de certaines relations, etc. Pour notre part, à la notion d'«ordre politique» utilisée par Widmer, nous préférons celle d'«ordre *du* politique», car elle nous semble traduire de manière plus explicite l'idée d'auto-constitution du collectif politique helvétique au cœur de cette étude. En effet, nous visons finalement à éclairer les principes, les concepts, les valeurs et les critères auxquels les acteurs se réfèrent pour rendre compte et envisager l'organisation du vivre-ensemble helvétique. A ce titre, parler d'«ordre *du* politique» nous paraît plus adéquat, d'autant plus que *le* politique renvoie également à la dimension conflictuelle de la vie collective, où des définitions controver-

3 Nous reviendrons de manière approfondie sur cette approche de la réalité sociale dans le chapitre 1.2.

4 Il s'agit de la définition d'«ordre politique» proposée par Jean Widmer (cf. WIDMER Jean/CORAY Renata/ACKLIN MUJI Dunya & Eric GODEL, *Die Schweizer Sprachenvielfalt im öffentlichen Diskurs. La diversité des langues en Suisse dans le débat public*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 2).

sées du bien commun sont en jeu. En effet, l'ordre du politique produit et reconnu par les acteurs peut être présupposé comme étant partagé ou objet de conflit (cf. chap. 1.3). D'où l'intérêt et la pertinence de prendre pour objet d'étude un débat public et les pratiques sociales et langagières qui le constituent.